

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

**1.1. Identificateur de produit :**

**HYCERAM COULEURS OPAQUES / COULEURS NACREES / COULEURS LUMINEX**

Dans les couleurs suivantes :

couleurs opaques: blanc organique; blanc profond; jaune indien; orange oriental; rouge grenadine; zirkon rouge; bleu colombie; bleu corail; bleu arizona; turquoise inca; vert de lotus; rose lakota; Violette persane; gris platine; brun vénitien; noir d'onyx; noir profond.

couleurs de perle: blanc perle; argent perlé; perle rose; perle d'or; rouge perle; perle bronze; perle anthracite; brun pétillant noir pétillant.

couleurs luminex: blanc luminex; jaune luminex; luminex turquoise; vert luminex

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la mélange et utilisations déconseillées :**

Matériel de réparation pour des pierres naturelles, de la céramique et pour des autres matériaux pour créer des surfaces décoratives, pour une utilisation professionnelle.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**

**Informations sur le fabricant :**

**INVICON CHEMICAL SOLUTIONS GMBH**

Schweizer Strasse 96

6830 Rankweil

Tel: +43-5522-45301

Fax: +43-5522-45301-10

1.3.1. Personne responsable: Peter Bubendorfer  
E-mail : [p.bubendorfer@invicon.at](mailto:p.bubendorfer@invicon.at)

1.4. **Numéro d'appel d'urgence :** ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

**2.1. Classification du mélange :**

Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP) :

**N'est pas classifié comme mélange dangereux.**

**Avertissements H :** aucun.

**2.2. Éléments d'étiquetage :**

**Avertissements H :** aucun.

**Mises en gardes P :**

**P273** – Éviter le rejet dans l'environnement.

**EUH 210** – Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3. Autres dangers :**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Résultats des évaluations PBT et vPvB: pas de données disponibles.

### RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances :

Non applicable.

#### 3.2. Mélanges :

Description : Mélange des substances suivantes, avec des substances non dangereuses et des colorants.

Les pigments ne sont pas considérés dangereux, ou leur concentration n'atteint pas la limite désignée par les réglementations appropriées, c'est pourquoi il n'est pas nécessaire de les mentionner dans la fiche de données de sécurité.

Ingrédients dangereux :

Description	Numéro CAS	Numéro CE / Numéro de liste de l'ECHA	Numéro de enregistrement REACH	Conc. (%)	Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP)		
					Pictogram me de danger	Catégorie de danger	Phrases H
<b>7,7,9-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diaza-hexadécane-1,16-diol-diméthacrylate*</b>	72869-86-4	276-957-5	-	20-24	-	Aquatic Chronic 3	H412

\*: Classification spécifiée par le fabricant; la substance ne figure pas dans l'annexe VI du règlement (CE) nr. 1272/2008.

Pour le texte intégral des phrases H : voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours :

**Informations générales :** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

##### INGESTION :

Mesures :

- Ne pas faire vomir!
- Demander immédiatement de l'aide médicale.
- Une personne qui vomit en position couchée sur le dos doit être tournée sur son côté.

##### INHALATION :

Mesures :

- Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

##### CONTACT CUTANÉE :

Mesures :

- Laver immédiatement avec de l'eau et du savon et rincer soigneusement.
- Consulter un médecin si l'irritation cutanée persiste.

##### CONTACT AVEC LES YEUX :

Mesures :

- En cas de contact avec les yeux, rincer avec beaucoup d'eau en maintenant les paupières ouvertes et en bougeant les globes oculaires.
- Consulter le médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Il n'y a pas de symptômes et d'effets aigus et retardés connus.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas de traitements particuliers nécessaires, traiter symptomatiquement.

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. **Moyens d'extinction :**
- 5.1.1. **Moyens d'extinction adaptés :**  
Poudre d'extinction d'incendie, dioxyde de carbone, mousse.
- 5.1.2. **Moyens d'extinction non adaptés :**  
Eau.
- 5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**  
La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie, l'inhalation de tels produits de combustion peut avoir des effets néfastes graves sur la santé.
- 5.3. **Conseils aux pompiers :**  
Tenue de protection complète réglementaire et appareil respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
- 6.1.1. **Pour les non-secouristes :**  
Seul le personnel qualifié, connaissant les mesures à prendre, et ayant un équipement de protection individuel approprié peut se tenir à l'endroit de l'accident.
- 6.1.2. **Pour les secouristes :**  
Assurer une ventilation appropriée.  
Utiliser un dispositif de protection respiratoire contre les effets des fumées / poussières / aérosols.  
Éviter le contact avec les yeux et la peau.  
Porter un équipement de protection approprié.
- 6.2. **Précautions pour la protection de l'environnement :**  
Éliminer le déversement et les déchets qui en résultent selon les réglementations environnementales en vigueur. Ne pas laisser le produit ou ses déchets pénétrer dans les égouts/sols/eaux souterraines. Avertissez immédiatement les autorités respectives conformément à la législation locale en cas de pollution de l'environnement.
- 6.3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**  
Collecter le produit déversé avec un absorbant (sciure, terre de diatomées, liant universel), puis le placer dans un récipient pour déchets chimiques approprié, fermé et correctement étiqueté pour l'enlèvement / l'élimination.
- 6.4. **Référence à d'autres rubriques :**  
Le cas échéant, il sera fait référence aux rubriques 8 et 13.

## RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**  
Respecter obligatoirement les procédures hygiéniques habituelles.  
**Mesures techniques :**  
Assurer une ventilation appropriée.  
**Préventions des incendies et des explosions :**  
Aucune instruction spéciale.
- 7.2. **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**  
**Mesures techniques et conditions de stockage :**  
Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.  
Stocker dans le récipient d'origine bien fermé.  
Tenir à l'écart des denrées alimentaires.  
Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.  
Maintenir les récipients dans un endroit bien ventilé.  
**Matières incompatibles :** voir la rubrique 10.5.  
**Conseils relatifs à l'emballage :** aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.3. **Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :**  
Aucune instruction particulière.

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle :

**Limites d'exposition sur le lieu de travail** (Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984-2016) :

Les composants du mélange ne sont pas régulés par des valeurs limites d'exposition.

Valeurs DNEL		Exposition orale		Exposition cutanée		Exposition par inhalation	
		Valeur momentanée (aiguë)	Long terme (chronique)	Valeur momentanée (aiguë)	Long terme (chronique)	Valeur momentanée (aiguë)	Long terme (chronique)
Consommateur	Locale	aucune donnée	aucune donnée	aucune donnée	aucune donnée	aucune donnée	aucune donnée
	Systémique	aucune donnée	aucune donnée	aucune donnée	aucune donnée	aucune donnée	aucune donnée
Employé	Locale	aucune donnée	aucune donnée	aucune donnée	aucune donnée	aucune donnée	aucune donnée
	Systémique	aucune donnée	aucune donnée	aucune donnée	aucune donnée	aucune donnée	aucune donnée

Valeurs PNEC		
Compartiment	Valeur	Remarque(s)
Eau douce	aucune donnée	aucune(s) remarque(s)
Eau marine	aucune donnée	aucune(s) remarque(s)
Sédiments d'eau douce	aucune donnée	aucune(s) remarque(s)
Sédiment d'eau marine	aucune donnée	aucune(s) remarque(s)
Station de traitement des eaux usées (STP)	aucune donnée	aucune(s) remarque(s)
Émission intermittente	aucune donnée	aucune(s) remarque(s)
Intoxication secondaire	aucune donnée	aucune(s) remarque(s)
Sol	aucune donnée	aucune(s) remarque(s)

### 8.2. Contrôles de l'exposition :

Au cas où il n'y a aucune valeur limite pour un produit dangereux fixée par la réglementation, l'employeur est tenu de réduire l'exposition des travailleurs, jusqu'au seuil minimal où, d'après l'état actuel de la science, le produit dangereux n'a aucun effet nocif sur la santé.

#### 8.2.1. Contrôles d'ingénierie appropriés :

Pendant le travail éviter le déversement du produit et le contact avec les vêtements, la peau, les yeux.  
Assurer une ventilation appropriée.

#### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, boissons et de la nourriture pour animaux.  
Assurez-vous de bien nettoyer la peau après le travail et avant les pauses.

1. **Protection des yeux/du visage** : Utiliser des lunettes de protection appropriées et bien ajustées (EN 166).

2. **Protection de la peau** :

- Protection des mains** : Utiliser des gants de protection appropriés de caoutchouc butyle (EN 374). La sélection des gants doit être effectuée en tenant compte des durées de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation. Matériau des gants : La sélection des gants adaptés ne dépend pas uniquement de la matière, mais dépend également d'autres critères de qualité qui varient selon les fabricants. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance des gants ne peut pas être calculée au préalable et doit donc être contrôlée avant l'application. Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et doit être pris en compte.
- Autres** : utiliser des vêtements de protection appropriés.

3. **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, utiliser une protection respiratoire appropriée.

4. **Risques thermiques** : aucun danger thermique connu.

#### 8.2.3. Contrôles de l'exposition de l'environnement :

Aucune mesure particulière n'est requise.

**Les prescriptions détaillées dans la rubrique 8 supposent un travail qualifié dans des conditions normales et l'utilisation du produit à des fins appropriées. Lorsque le travail est réalisé dans des conditions différentes ou extraordinaires, il est recommandé de prendre une décision concernant les actions à entreprendre et l'utilisation des moyens de protection individuels, avec la consultation d'un expert.**

## RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Paramètre	Valeur / Méthode d'essai / Remarques
1. Aspect:	liquide de différentes couleurs, conformément aux noms de produits
2. Odeur :	aucune donnée*
3. Seuil olfactif :	aucune donnée*
4. pH:	non significatif
5. Point de fusion/point de congélation :	aucune donnée*
6. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	>200°C
7. Point d'éclair :	>100°C
8. Taux d'évaporation :	aucune donnée*
9. Inflammabilité (solide, gaz) :	non significatif
10. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	aucune donnée*
11. Pression de vapeur :	aucune donnée*
12. Densité de vapeur :	aucune donnée*
13. Densité relative :	aucune donnée*
14. Solubilité(s) :	<1gr/L
15. Coefficient de partage : n-octanol/eau :	aucune donnée*
16. Température d'auto-inflammabilité:	le produit ne s'enflamme pas spontanément.
17. Température de décomposition :	>200°C
18. Viscosité :	aucune donnée*
19. Propriétés explosives:	ne présente pas de risque d'explosion
20. Propriétés comburantes :	aucune donnée*

### 9.2. Autres informations :

Aucune information complémentaire n'est disponible.

\*: Le fabricant n'a effectué aucun test sur ce paramètre pour le produit ou les résultats des tests ne sont pas disponibles au moment de la publication de la fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité :

Aucune réactivité connue.

### 10.2. Stabilité chimique :

Stable dans des températures normales et des conditions de travail générales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

À des températures supérieures à 110 °C, une polymérisation exothermique spontanée peut se produire dans l'unité de polymérisation CeraPower. Le produit est transformé dans un solide inerte (objectif d'application)  
Voir la rubrique 10.5.

### 10.4. Conditions à éviter :

Pas de conditions à éviter connues.

### 10.5. Matières incompatibles :

Pas de matières incompatibles connues.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux :

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est utilisé et stocké selon les spécifications.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

**Toxicité aiguë** : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/ irritation de la peau** : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésion / irritation oculaires graves** : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT-exposition unique** : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT-exposition répétée** : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger d'aspiration** : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.1.1. Résumés des informations pour les substances soumises à enregistrement :

Aucune information disponible.

#### 11.1.2. Effets toxicologiques pertinents :

**7,7,9-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diaza-hexadécane-1,16-diol-diméthacrylate** (CAS: 72869-86-4) :

LD<sub>50</sub> (orale, rat) : > 2000 mg/kg

#### 11.1.3. Informations sur les voies d'exposition probables :

Ingestion, inhalation, contact avec la peau, contact avec les yeux.

#### 11.1.4. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune information disponible.

#### 11.1.5. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée :

Aucune information disponible.

#### 11.1.6. Effets interactifs :

Aucune information disponible.

#### 11.1.7. Absence de données spécifiques :

Aucune information disponible.

#### 11.1.8. Autres informations :

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité :

Le produit n'a pas été testé écotoxicologiquement.

La classification du produit a été effectuée selon la méthode de calcul détaillée dans la dernière version en vigueur de « la directive générale de classification pour les mélanges de la CE ».

Non classifié comme dangereux pour l'environnement.

Ne pas laisser le produit pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol :

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Aucune information disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes :

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Élimination conformément aux réglementations locales.

#### 13.1.1. Méthodes de traitement des déchets :

Transférer à des broyeurs de déchets dangereux.

#### Liste de codification des déchets :

Pour ce produit, aucun code de déchets ne peut être déterminé selon la liste européenne de codification des déchets, car seul l'usage défini par l'utilisateur permet une allocation. La codification des déchets doit être déterminé en discussion avec un spécialiste chargé de l'élimination des déchets.

- 13.1.2. **Méthodes de traitement des emballages :**  
Éliminer conformément à la réglementation en vigueur.
- 13.1.3. **Les propriétés physiques / chimiques qui peuvent influencer le traitement des déchets :**  
Aucune information disponible.
- 13.1.4. **Informations concernant le traitement des eaux usées :**  
Aucune information disponible.
- 13.1.5. **Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets :**  
Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**ADR/RID; ADN; IMDG; IATA :**

Produit non dangereux selon les critères de la réglementation des transports.

- 14.1. **Numéro ONU :**  
Aucun numéro ONU.
- 14.2. **Nom d'expédition des Nations unies :**  
Aucun nom d'expédition.
- 14.3. **Classe(s) de danger pour le transport :**  
Aucune(s) classe(s) de danger.
- 14.4. **Groupe d'emballage :**  
Aucun groupe d'emballage.
- 14.5. **Dangers pour l'environnement :**  
Aucune information pertinente disponible.
- 14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :**  
Aucune information pertinente disponible.
- 14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC :**  
Non applicable.

## RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

- 15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :**

**RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006** du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) No 793/93 du Conseil et le règlement (CE) No 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008** du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) No 1907/2006

**RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION** du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

- 15.2. **Évaluation de la sécurité chimique :** aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

**Données concernant la révision des fiches de données de sécurité :** aucune information.

**Références bibliographiques / sources de données :**

Fiche de données de sécurité (06/03/2017, version 3) délivrée par le fabricant.

**Méthodes utilisées pour la classification conformément à la réglementation CE/1272/2008 :**

La classification a été effectuée par la méthode conventionnelle de calcul sur la base des dangers connus des composants, le mélange n'est pas considéré dangereux.

**La formulation des phrases H figurant aux rubriques 2 et 3 de la présente fiche de données de sécurité :**

**H412** – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

**Conseils relatifs à la formation :** pas de données disponibles.

**Texte complet des abréviations dans la fiche de données de sécurité :**

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure.

ADR : Accord européen relatif au transport routier international de produits dangereux.

ATE : Toxicité aiguë estimée.

AOX : Halogène organique adsorbable.

BCF : Facteur de bioconcentration.

BOD : Demande biologique en oxygène.

Numéro CAS : Numéro Chemical Abstracts Service.

CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Effets CMR: Effets cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques.

COD : Demande chimique en oxygène.

CSA : Évaluation de la sécurité chimique.

CSR : Rapport sur la sécurité chimique.

DNEL : Dose dérivée sans effet

ECHA : Agence européenne des produits chimiques.

CE : Communauté européenne.

Numéro CE : Numéros EINECS et ELINCS (voir aussi EINECS et ELINCS).

EEC : Communauté Économique Européenne.

EEA : Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège).

EINECS : Inventaire européen des produits chimiques commercialisés.

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées.

EN : Norme Européenne.

UE : Union Européenne.

EWC : Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW (Liste de codification des déchets) - voir ci-dessous).

GHS : Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.

IATA : Association internationale de transport aérien (IATA).

ICAO-TI : Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.

IMDG : Code international maritime pour produits dangereux.

IMSBC : Cargaisons maritimes internationales solides en vrac.

IUCLID : Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes.

IUPAC : Union internationale de chimie pure et appliquée.

Kow : Coefficient de partage n-octanol/eau.

LC50 : Concentration létale entraînant une mortalité de 50%.

LD50 : Dose létale entraînant une mortalité de 50%. (dose létale médiane).

LoW : Liste des déchets.

LOEC : Concentration efficace la plus faible observée.

LOEL : Dose minimale avec effet observé.

NOEC : Concentration sans effet observé.

NOEL : Concentration sans effet observé.

NOAEC : Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL : Dose sans effet nocif observé.

OECD : Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

OSHA : Administration hygiène et sécurité au travail.

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

QSAR : Relation Quantitative Structure-Activité.

REACH : Règlement 1907/2006 / CE concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

RID : Règlementation relative au transport ferroviaire international des produits dangereux.

SCBA : Appareil de respiration autonome.

SDS : Fiche de données de sécurité (FDS).

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes.

UN : Les Nations Unies.

UVCB : Substances chimiques de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes et matières biologiques.

COV : Composés organiques volatiles.

vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Cette fiche de données de sécurité avait été établie sur la base des informations fournies par le fabricant / fournisseur et conforme aux règlements pertinents.

Les renseignements, données et recommandations contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée; cependant, aucune représentation n'est garantie sur la complétude des informations.

La FDS doit uniquement être utilisée en tant que guide pour la manipulation du produit; d'autres considérations doivent être prises en compte ou sont nécessaires lors de la manipulation et de l'utilisation du produit.

Les utilisateurs sont invités à déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations ci-dessus à leur situation et à leurs objectifs, et à assumer tous les risques associés à l'utilisation de ce produit.

Le destinataire doit s'engager à se conformer aux lois et directives en vigueur réglementant son activité en rapport avec l'utilisation du produit.

---

Fiche de données de sécurité établie par :  
**MSDS-Europe**  
Département internationale de Toxinfo Kft.

Assistance professionnelle concernant  
l'explication de la fiche de données de sécurité :  
+36 70 335 8480; [info@msds-europe.com](mailto:info@msds-europe.com)

---

